



1er blitz de Noël de l'ESSE



Art. 1 : Le club d'échec de l'Echiquier Sportif de St Etienne (ESSE) organise le 22 décembre 2023 son 1er blitz de Noël. Ce tournoi est homologué Fide.

Il aura lieu à la Maison d'Animation de la Métare, 96 boulevard A. de Fraissinette, 42001 St Etienne

Art. 2 : Les règles du jeu sont celles de la FIDE. Les appariements se font au système suisse fondé sur l'Elo blitz.

Il y aura en 11 rondes de 5 minutes KO par joueur. Les départages utilisés sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, le Cumulatif et la Performance. Les résultats sont pris en compte pour le classement Elo blitz Fide.

Art. 3 : Les articles B3 et A5 s'appliquent pour l'intégralité de la compétition.

Art. 4 : Le 1er blitz de Noël de l'ESSE est ouvert à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française des Échecs ou titulaires d'une licence FIDE d'une fédération étrangère. Les joueurs non licenciés peuvent contracter une Licence B au moment de l'inscription à condition de se préinscrire par mail. La licence B suffit pour participer.

Art. 5 : La pré inscription par mail se fait sur le mail du club : clubechecs-esse@hotmail.com. Les inscriptions sur place sont ouvertes à partir de 18h30 et sont closes à 19h15.

Première ronde à 19h30 : fin du tournoi 22h00

Art. 6 : Les droits d'inscription sont fixés à 5€ (adultes et Jeunes)

Art. 7 : Le 1er Blitz de Noël est limité à 60 participants. Les organisateurs se réservent le droit de clore les inscriptions dès que le total des inscrits est égal à 60.

Art. 8 : Il y aura des lots à gagner tout au long de la soirée. Il n'y aura aucune récompense en argent.

Art. 9 : A la fin de la partie, le vainqueur, ou le joueur ayant les Blancs en cas de partie nulle, doit sans délai rentrer le résultat sur l'ordinateur de l'arbitre où le logiciel papi web sera installé.

Art. 10 : L'arbitre principal est Christian Joly AFO2, homologué FIDE

Art. 11 : Tous les joueurs s'engagent, du simple fait de leur participation, à respecter le présent Règlement.